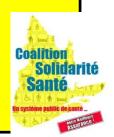




## Ouvrir au marché les services publics (libéraliser les marchés publics)

#### 6 STRATÉGIES

- 1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- 2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- 3. DÉRÈGLEMENTATION
- 4. TARIFICATION
- 5. COMMUNAUTARISATION
- 6. PRIVATISATION

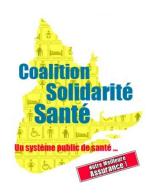




« L'opération de révision des programmes dépasse largement l'objectif du déficit zéro et vise un « repositionnement » de l'État. »

(Martin Coiteux, Le Devoir, 17 octobre 2014)

# Banque mondiale, austérité et marchandisation du système public de services sociaux et de santé (le plan caché)



Février 2018

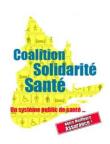
«D'ailleurs, je me plais à comparer la pêche au saumon et la vie politique.

Comment? D'abord, il faut choisir la bonne rivière, le bon moment, les bonnes conditions d'eau, pas trop haut, pas trop bas, pas trop chaud, pas trop froid, et, oui, vous avez raison, la bonne mouche...



«...Alors, si on envoie la mouche sèche qui flotte sur la rivière, l'adversaire... ou, plutôt, le saumon va se manifester de façon très spectaculaire et sortir brusquement de l'eau.

C'est toujours très émouvant, mais, parfois, il va manquer la mouche.... »



«...Tandis que, si on y va de façon un peu plus subtile, avec la mouche qu'on qualifie de mouillée ou noyée, qui est sous l'eau, bien là il y a moins de mérite parce que le saumon se ferre tout seul.

Je pense qu'il y a des leçons politiques dans ces deux façons de pêcher à la mouche. Une est plus spectaculaire, mais moins sécuritaire. »









#### 1. Loi 10

Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.



### Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

« La Fédération ose croire que le ministre saisira alors l'occasion d'inviter davantage d'entrepreneurs à siéger aux conseils d'administration, insufflant ainsi davantage d'entrepreneuriat dans la gestion. »



### Communiqué de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

« ... d'un point de vue de développement économique, les entreprises peuvent profiter des marchés publics pour prendre de l'expansion. Dans les fonctions susceptibles de faire l'objet d'une sous-traitance concurrentielle, la FCCQ indique notamment les fonctions auxiliaires (comme l'entretien ménager ou les services informatiques), les chirurgies d'un jour ou encore l'hébergement et les soins de longue durée pour personnes âgées. »



### Évaluation

de l'implantation des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

#### ÉVALUATION

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



### Évaluation de l'implantation des réseaux locaux de services de SSS (les CSS)

- Direction de l'évaluation du MSSS (2010) -
- Pas d'amélioration d'accès aux services;
- La surcharge de travail observée au début chez les gestionnaires est toujours aussi importante sinon plus;
- La distance entre les installations complexifie la gestion
- La structure organisationnelle n'est pas encore totalement stabilisée
- Les membres du personnel se sentent isolés et peu soutenus
- Dans plusieurs CSSS, la stabilité de l'organisation n'est pas encore gagnée
- Il y a un sentiment de confusion à savoir qui relève de qui et qui fait quoi





#### Les 10 ans des CSSS : Quel bilan?

C'EST LUI QUI EST

Assemblée publique

12 mars 2014, à 19h00 Centre St-Pierre, 1212 Panet, Montréal Salle #1205 Fernand-Daoust



#### 10 ans des CSSS: Quel bilan?

#### Assemblée publique de la Coalition solidarité santé

- Augmentation du pouvoir des médecins au détriment de la première ligne
- 2. Perte de proximité des services
- 3. Peu (ou pas) d'intégration ni de continuité des services, approche populationnelle trop complexe
- 4. Coupures et réductions de services
- 5. Détérioration des services sociaux
- 6. Des structures trop grosses et ingérables
- 7. Recul de la démocratie
- 8. Impact négatif sur le personnel et les relations de travail
- 9. Une gestion inappropriée: la Nouvelle gestion publique
- 10. Augmentation de la privatisation.



#### 10 ans des CSSS: Quel bilan?

#### Assemblée publique de la Coalition solidarité santé

- 1. Augmentation du pouvoir des médecins au détriment de la première ligne
- 2. Perte de proximité des services
- 3. Peu (ou pas) d'intégration ni de continuité des services, approche populationnelle trop complexe
- 4. Coupures et réductions de services
- 5. Détérioration des services sociaux
- 6. Des structures trop grosses et ingérables
- 7. Recul de la démocratie
- 8. Impact négatif sur le personnel et les relations de travail
- 9. Une gestion inappropriée: la Nouvelle gestion publique

#### 10. Augmentation de la privatisation.

À METTRE À VOTRE AGENDA : LE JEUDI 4 FÉVRIER 2016, DE 8 À 14 H

### SANTE AU PLURIEL

: CONJUGUER PUBLIC ET PRIVÉ

Dialogue entre le réseau public et le secteur privé en santé

Résultats d'une recherche-action menée par le Pôle Santé HEC Montréal sur les conditions de succès des collaborations public et privé en santé

> Réservez votre place : http://bit.ly/ColloqueSantéAuPluriel 80 \$ plus taxes, par personne

> > L'événement se déroulera à HEC Montréal

Colloque organisé par :









### Il veut être le Jean Coutu des cliniques privées

Un médecin qui a sept cliniques désire en avoir jusqu'à 50 d'ici cinq ans



PHOTO LE JOURNAL DE QUÉBEC, JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉS

Le Dr Marc Lacroix possède sept cliniques privées à Québec, Laval et Montréal et veut étendre son réseau partout au Québec afin d'offrir des soins sous une même bannière, comme l'avait fait Jean Coutu pour les pharmacies.



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20 favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée



Les quotas obligatoires pourraient avoir trois effets :

- Faire diminuer les services médicaux publics



Les quotas obligatoires pourraient avoir trois effets :

- Faire diminuer les services médicaux publics
- Augmenter les coûts (via garantie de clientèle)



Les quotas obligatoires pourraient avoir trois effets :

- Faire diminuer les services médicaux publics
- Augmenter les coûts (via garantie de clientèle)
- Causer une désassurance et une privatisation des soins et services



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016



#### CHAPITRE VII - MESURES RELATIVES À LA SANTÉ - SECTION I -

### **Utilisation des sommes liées à la désassurance d'un service assuré**LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE

182. La Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29) est modifiée par l'insertion, après l'article 19.1, du suivant :

«19.2. Malgré toute stipulation d'une entente visée à l'article 19, **lorsqu'un** 

## service fourni par un professionnel de la santé cesse d'être un service assuré, toute somme prévue pour le

financement de la rémunération de ce professionnel à l'égard d'un tel service est, à ce moment, exclue de la rémunération convenue avec l'organisme représentatif concerné. ».



#### SANTÉ

#### Couper maintenant, réfléchir ensuite

17 juillet 2015 | Jessica Nadeau | Santé

Ce texte a été modifié depuis sa publication.

Le ministère de la Santé demande aux établissements de revoir la « pertinence des soins et des services en santé physique » à la hauteur de 150 millions de dollars dans le

budget actuel. Mais les chantiers de l'Institut national d'excellence en santé (INESSS), qui doivent élaborer les lignes directrices pour aider les établissements à définir ce qui est pertinent ou non, viennent à peine de débuter et les résultats ne seront pas connus avant de 12 à 18 mois, a appris Le Devoir.

En août 2014, le ministère de la Santé a mandaté l'INESSS pour qu'il revoie la pertinence de certains services offerts dans le réseau. En se basant sur les données scientifiques les plus récentes, les experts de l'INESSS vont ainsi plancher sur 14 chantiers pour déterminer les meilleures pratiques et répertorier les soins et services qui ne sont plus pertinents.

On se penchera notamment sur l'utilité d'avoir recours à l'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour des douleurs musculo-squelettiques, sur le bilan de santé chez l'adulte, l'antibiothérapie et différents projets en cardiologie tertiaire. « Ça touche autant les technologies que les pratiques cliniques que l'usage optimal des médicaments, ça touche vraiment à tout », explique Olivia Jacques, conseillère en communication à l'INESSS.



#### Des coupes en santé de 450 M\$ d'ici le 1er avril

TVA Nouvelles | Publié le 31 août 2015 à 23:10





#### D'autres coupes substantielles frapperont la santé

7 octobre 2015 | Robert Dutrisac - Correspondant parlementaire à Québec | Québec



Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Gaétan Barrette a refusé de révéler l'ampleur précise des nouvelles commandes du président du Conseil du trésor, Martin Coiteux.

Le Conseil du trésor impose au réseau de la santé d'autres coupes d'ici la fin de l'année en sus des compressions de 450 millions de dollars déjà connues. « C'est clair que c'est un effort qui est très grand, très, très, très, très, très grand. Je...



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28
- 4. Financement par activité /axé sur le patient (un prix pour chaque chose)



## Mode de financement par activité - Groupe d'experts -

- Réduction des durées de séjour dans les établissements, au détriment de la qualité des soins,
- Transfert trop rapide de la responsabilité des patients à d'autres établissements;
- Sélection des patients;
- Surprestation de certains soins;
- Segmentation des séjours;
- Codification à la hausse, pour obtenir un remboursement plus élevé.



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28
- 4. Financement par activité /axé sur le patient



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28

Projet de loi 92 visant à accroître les pouvoirs de la RAMQ

4. Financement par activité /axé sur le patient



- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28
- 4. Financement par activité / axé sur le patient
- 5. Les supercliniques



#### Les supercliniques

 Ne répondent en rien au besoin d'une première ligne multidisciplinaire



## Les supercliniques

 Ne répondent en rien au besoin d'une première ligne multidisciplinaire

Publiques?... Non, privées!



## Les supercliniques

 Ne répondent en rien au besoin d'une première ligne multidisciplinaire

Publiques?... Non, privées!

 « On pourra payer avec notre carte d'assurance-maladie! »



« ATTENDU QUE, [...] le gouvernement peut, [...], adopter des règlements pour déterminer, parmi les services, [...], ceux qui ne doivent pas être considérés comme des services assurés [...]; »



#### **Loi 28**

### CHAPITRE VII - MESURES RELATIVES À LA SANTÉ - SECTION I -

## **Utilisation des sommes liées à la désassurance d'un service assuré**LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE

182. La Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29) est modifiée par l'insertion, après l'article 19.1, du suivant :

«19.2. Malgré toute stipulation d'une entente visée à l'article 19, **lorsqu'un** 

## service fourni par un professionnel de la santé cesse d'être un service assuré, toute somme prévue pour le

financement de la rémunération de ce professionnel à l'égard d'un tel service est, à ce moment, exclue de la rémunération convenue avec l'organisme représentatif concerné. ».



# Marchandisation du système public de services sociaux et de santé: un puzzle de plusieurs pièces

- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28
- 4. Financement par activité / axé sur le patient
- 5. Les supercliniques
- 6. Budgets provinciaux



## **Budgets Leitao**

Augmentation des budgets de la santé et des services sociaux:

**1,4** % (2015-16), **2,4**% (2016-17), et **4,2**% (2017-18)

## Bien moins que le 5,6% nécessaire au maintien des services

(L'inflation, la rémunération, l'augmentation et les changements démographique s tel que le nombre et le vieillissement de la population, etc.)

Abaissement de la cotisation des entreprises aux services de santé.

Abolition de la taxe santé.



## **Budgets Leitao**

Augmentation des budgets de la santé et des services sociaux:

**1,4** % (2015-16), **2,4**% (2016-17), et **4,2**% (2017-18)

## Bien moins que le 5,6% nécessaire au maintien des services

(L'inflation, la rémunération, l'augmentation et les changements démographiques tel que le nombre et le vieillissement de la population, etc.)

Abaissement de la cotisation des entreprises aux services de santé.

Abolition de la taxe santé.

## **Budgets Leitao**













# Marchandisation du système public de services sociaux et de santé: un puzzle de plusieurs pièces

- 1. Loi 10
- 2. Loi 20
- 3. Loi 28
- 4. Financement par activité / axé sur le patient
- 5. Les supercliniques
- 6. Budgets provinciaux
- 7. Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme



## Projet de loi 56

#### « SECTION III - Personnes non visées

10. La présente loi **ne s'applique pas** aux membres du conseil d'administration, aux administrateurs ou aux dirigeants des établissements ou des organismes suivants ni aux membres du personnel de [...]

```
1° un établissement d'enseignement [...] de niveau universitaire [...];
2° un établissement d'enseignement [...] collèges d'enseignement général et professionnel [...];
3° une commission scolaire [...];
4° un établissement d'enseignement privé [...];
5° tout autre établissement d'enseignement [...];
```

6° un établissement public ou un établissement privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux [...];

7° un établissement public ou un établissement privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris [...] »



## Projet de loi 56

#### « SECTION III - Personnes non visées

- 10. La présente loi **ne s'applique pas** aux membres du conseil d'administration, aux administrateurs ou aux dirigeants des établissements ou des organismes suivants ni aux membres du personnel de [...]
- 1° un établissement d'enseignement [...] de niveau universitaire [...];
- 2° un établissement d'enseignement [...] collèges d'enseignement général et professionnel [...];
- 3° une commission scolaire [...];
- 4° un établissement d'enseignement privé [...];
- 5° tout autre établissement d'enseignement [...];
- 6° un établissement public ou un établissement privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux [...];
- 7° un établissement public ou un établissement privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris [...] »



## Projet de loi 56

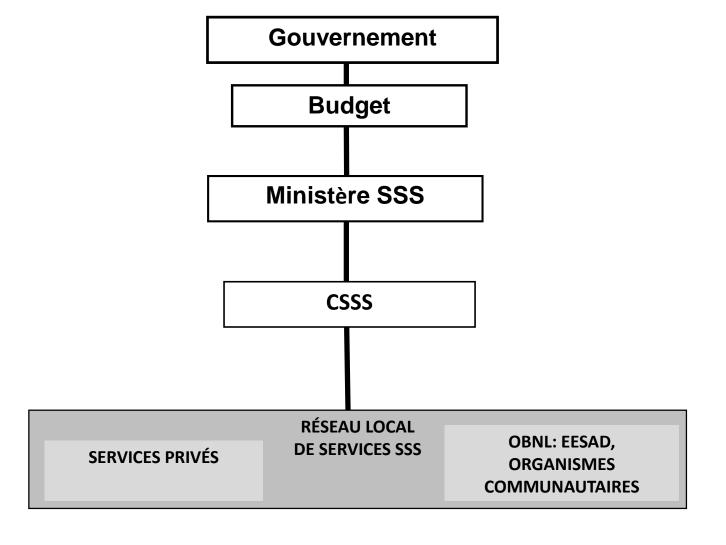
#### « SECTION III - Personnes non visées

- 11. La présente loi **ne s'applique pas** aux personnes suivantes lorsqu'elles agissent dans le cadre de leurs fonctions :
- 1° le lieutenant-gouverneur ainsi qu'un membre de son personnel;
- 2° un sénateur, un député fédéral, un député d'une autre province, un conseiller ou un député territorial ainsi qu'un membre de leur personnel;
- 3° un membre du personnel d'un ministère ainsi qu'un membre, un membre d'un conseil, un dirigeant ou un membre du personnel d'un organisme du gouvernement du Canada, d'une autre province ou d'un territoire;
- 4° un représentant, un conseiller ou un membre d'un conseil de bande au sens de l'article 2 de la Loi sur les Indiens (Lois révisées du Canada (1985), chapitre I-5) ou d'une autre loi fédérale ainsi qu'un membre du personnel d'un conseil de bande;
- 5° un représentant, un conseiller, un membre d'un conseil ou d'un comité, un dirigeant ou un membre du personnel d'un organisme <u>qui représente les intérêts d'une</u> communauté crie, naskapie ou inuite tel que l'Administration régionale Kativik, le Gouvernement de la nation crie, le Grand conseil des cris, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ou la Société Makivik;
- 6° un maire, un conseiller désigné ainsi qu'un membre du personnel de leur cabinet, un membre du conseil ou un membre du personnel <u>d'un village cri, naskapi ou</u> nordique;»

« L'opération de révision des programmes dépasse largement l'objectif du déficit zéro et vise un « repositionnement » de l'État. »

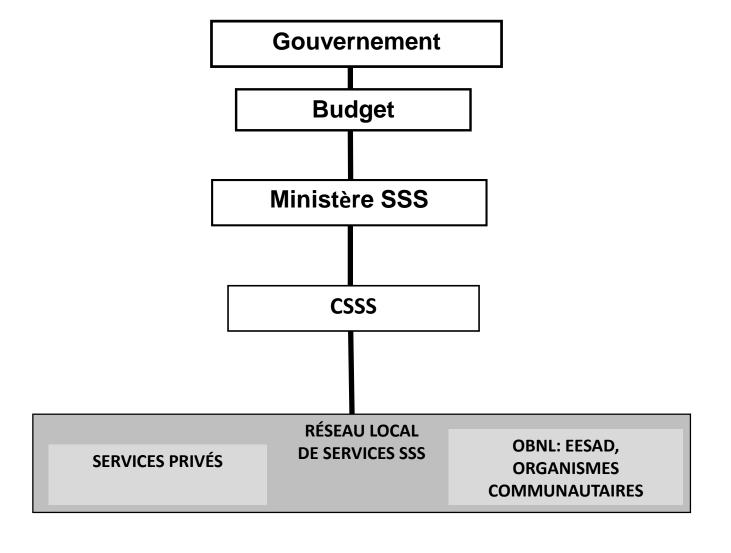
(Martin Coiteux, Le Devoir, 17 octobre 2014)







Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)





Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

**6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER** 

S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES

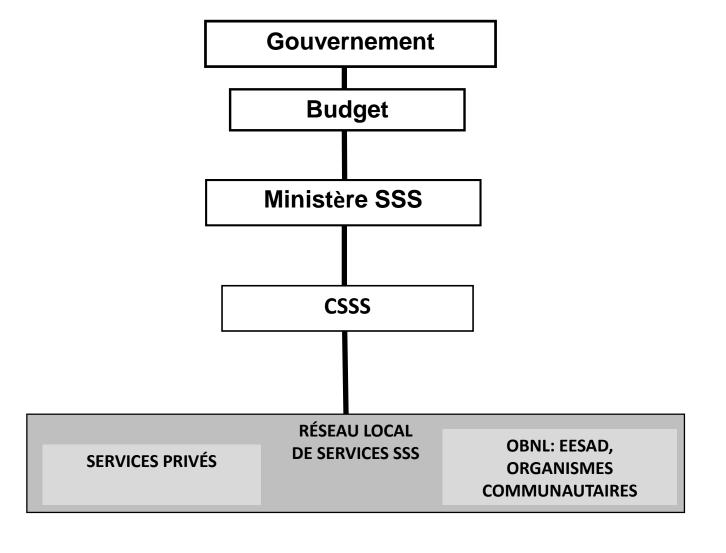
S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION

S-3. DÉRÈGLEMENTATION

S-4. TARIFICATION

S-5. COMMUNAUTARISATION

S-6. PRIVATISATION





Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

**6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER** 

S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES

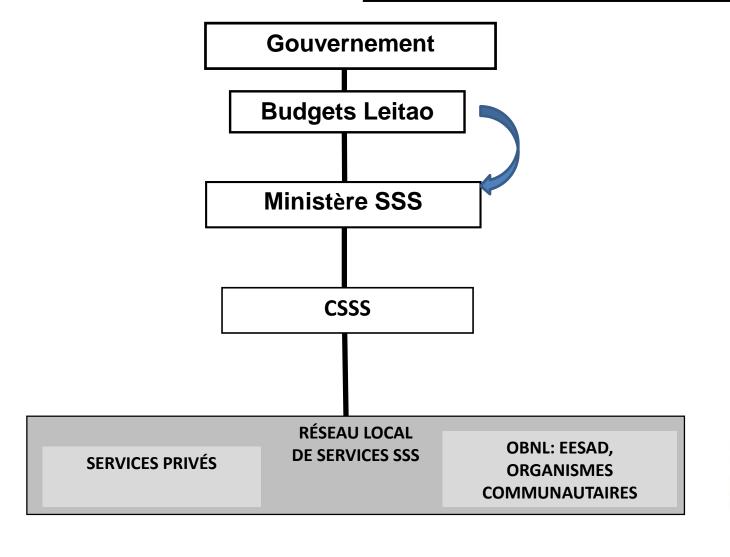
S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION

S-3. DÉRÈGLEMENTATION

S-4. TARIFICATION

S-5. COMMUNAUTARISATION

S-6. PRIVATISATION

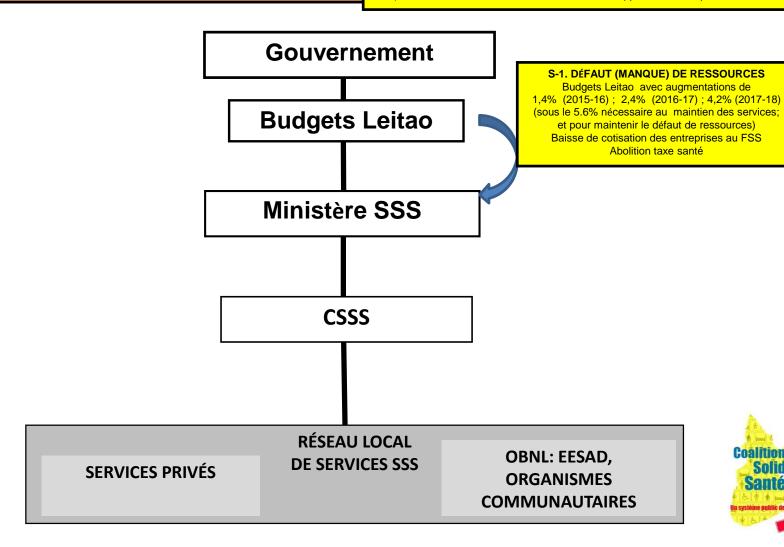




Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

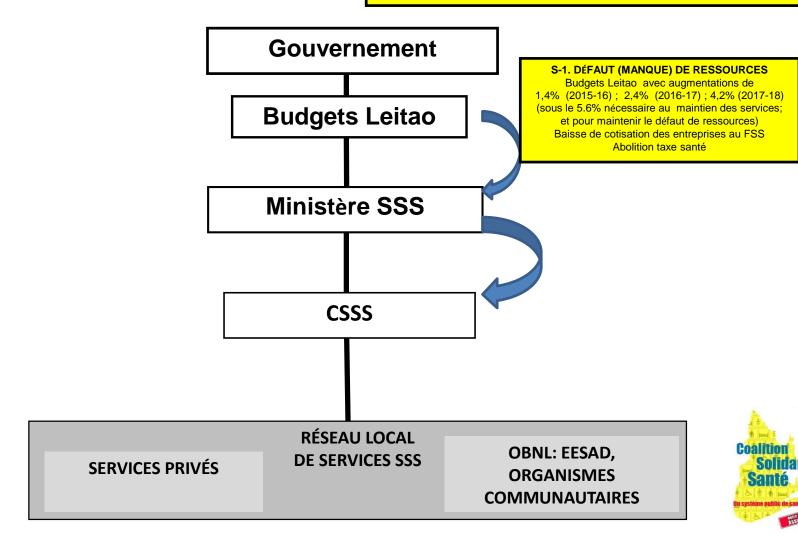
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

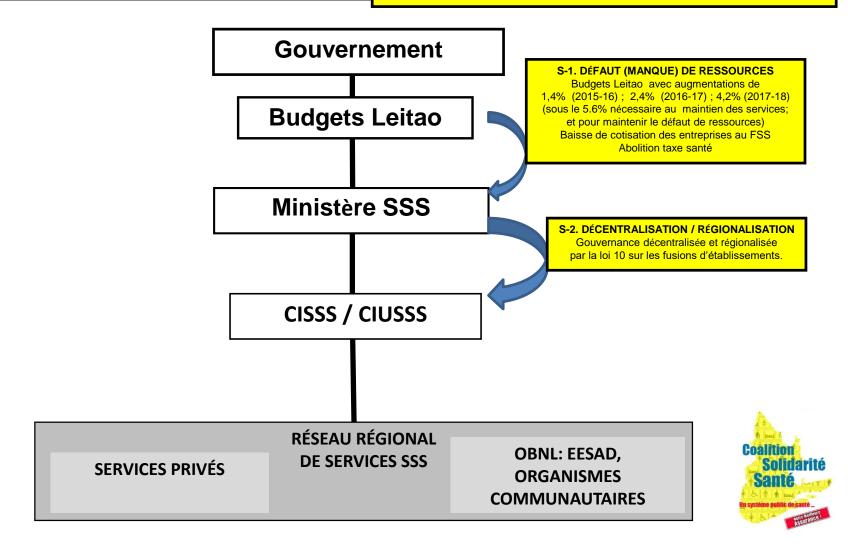
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

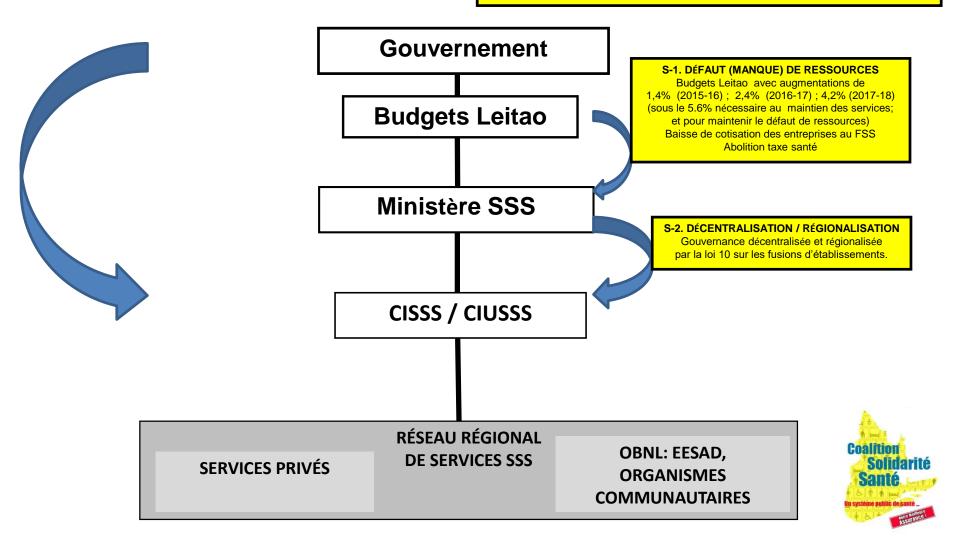
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

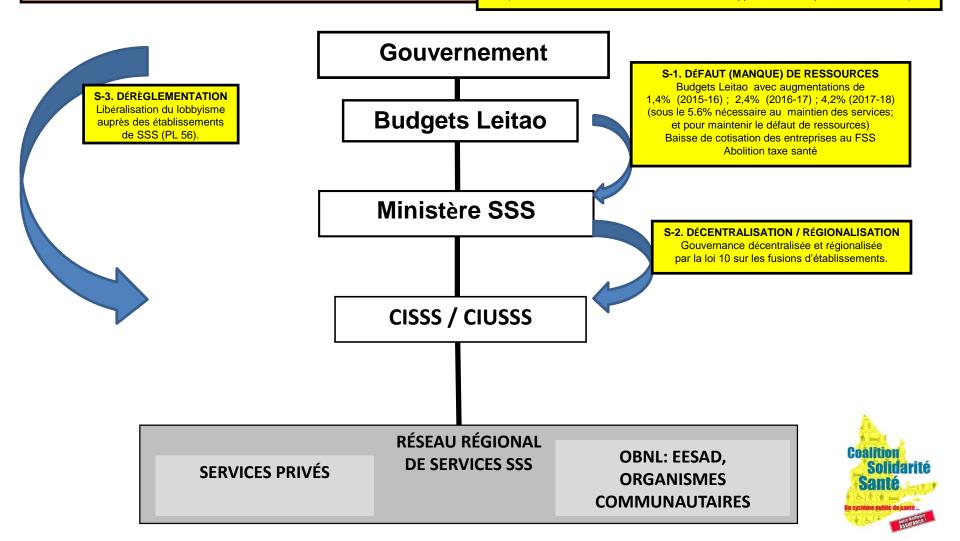
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

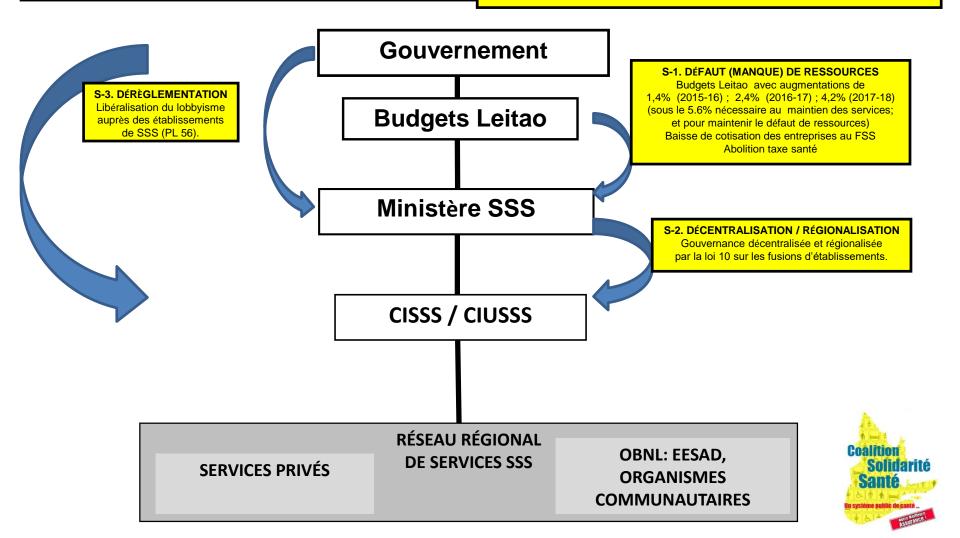
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

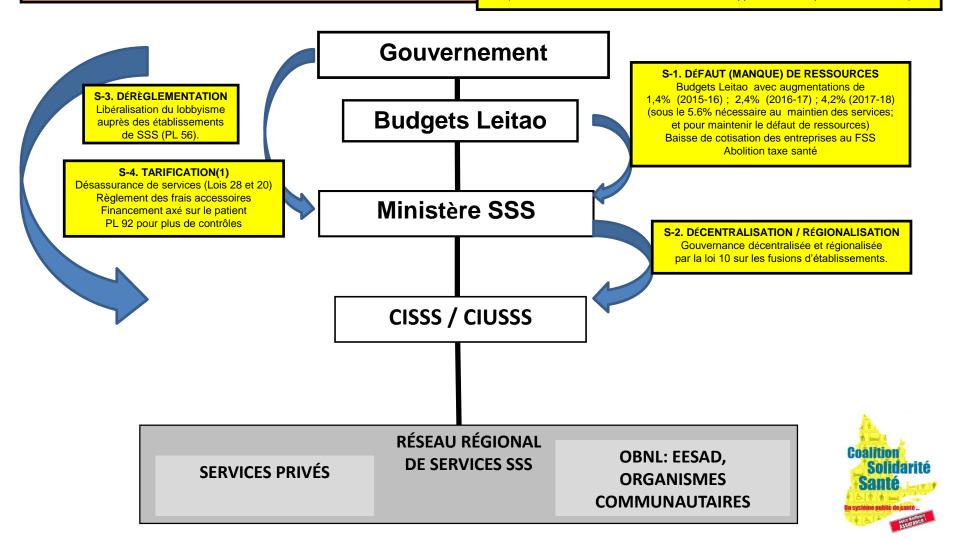
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

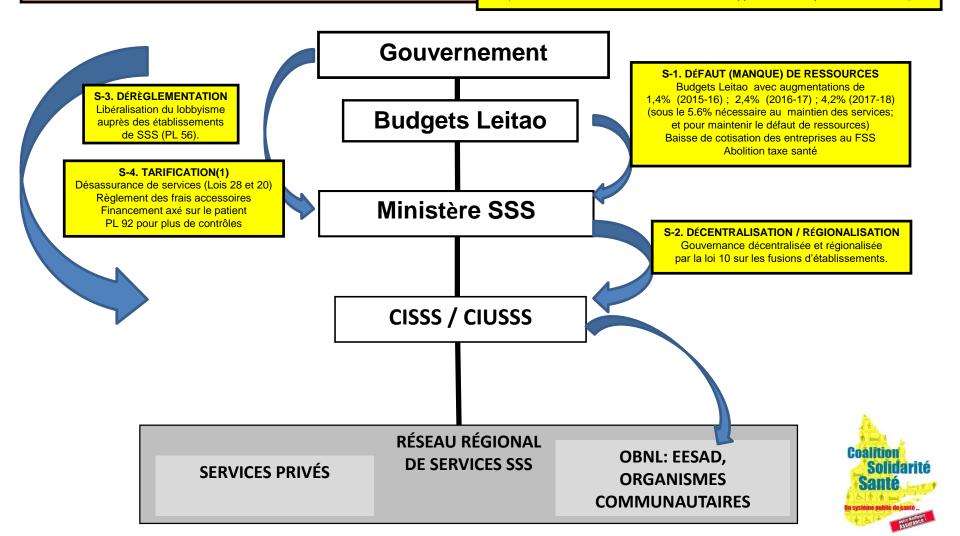
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

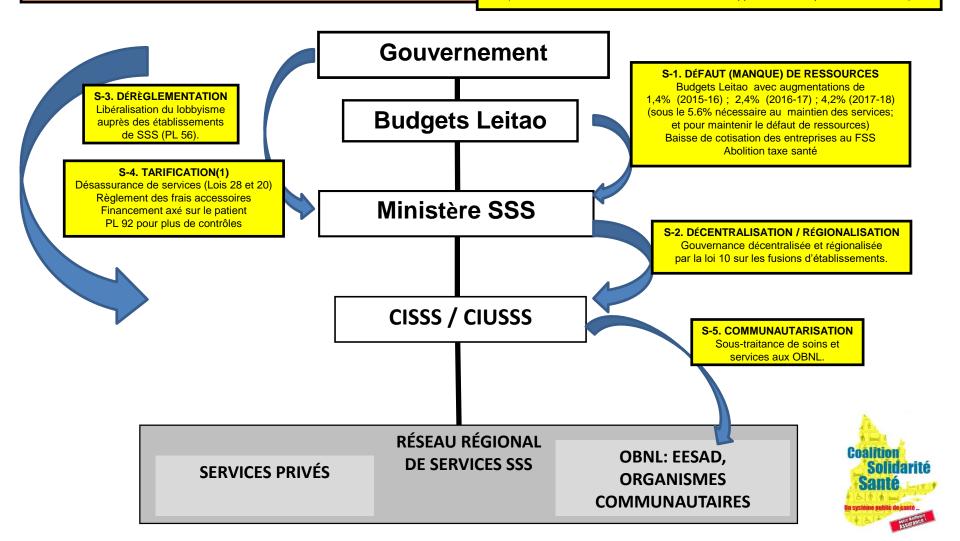
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

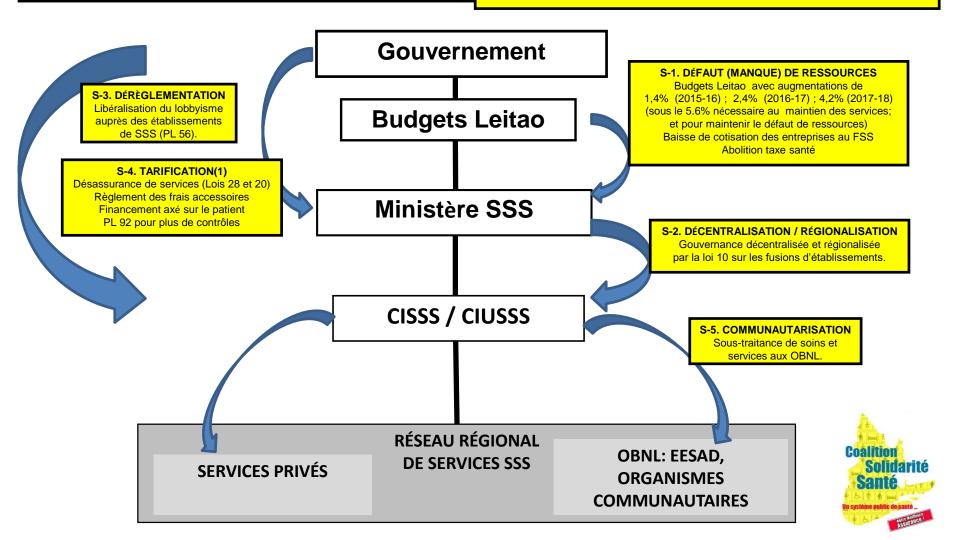
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

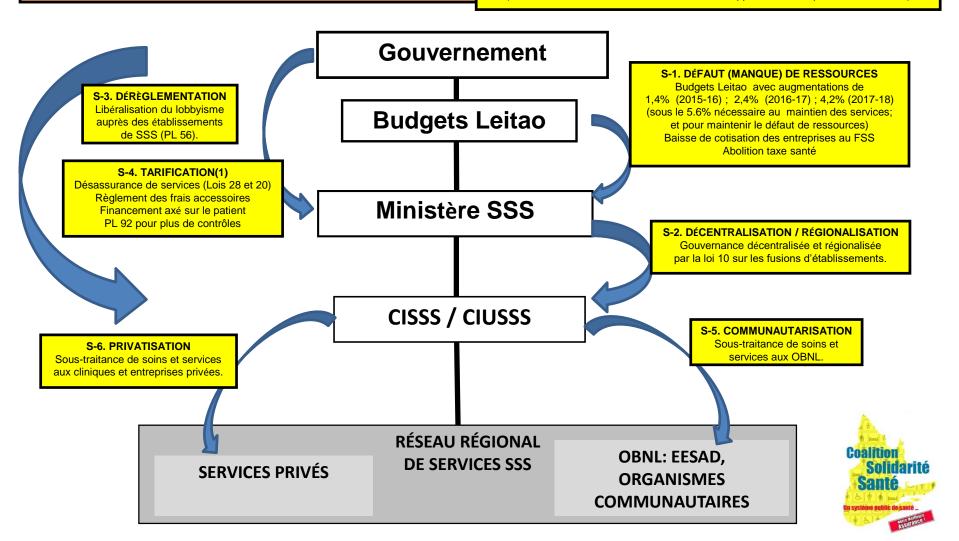
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

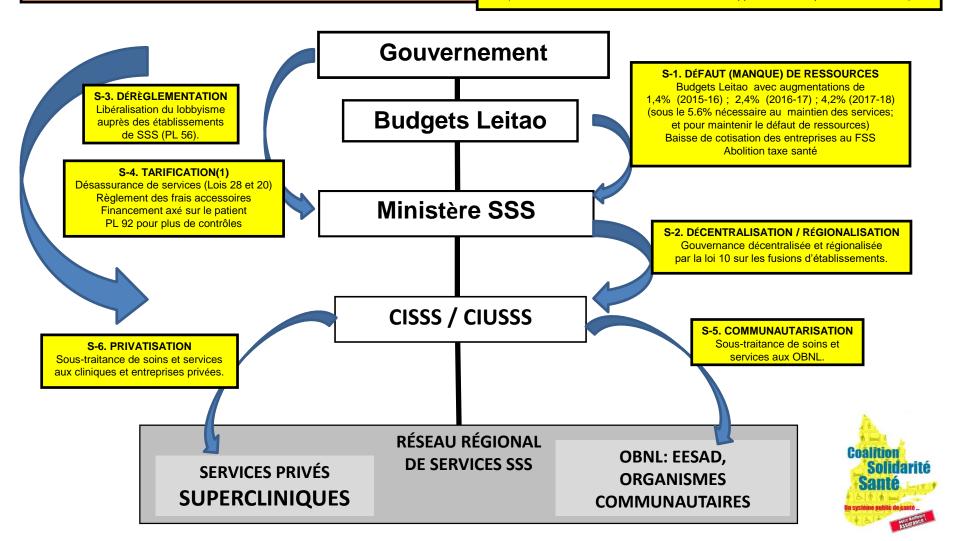
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

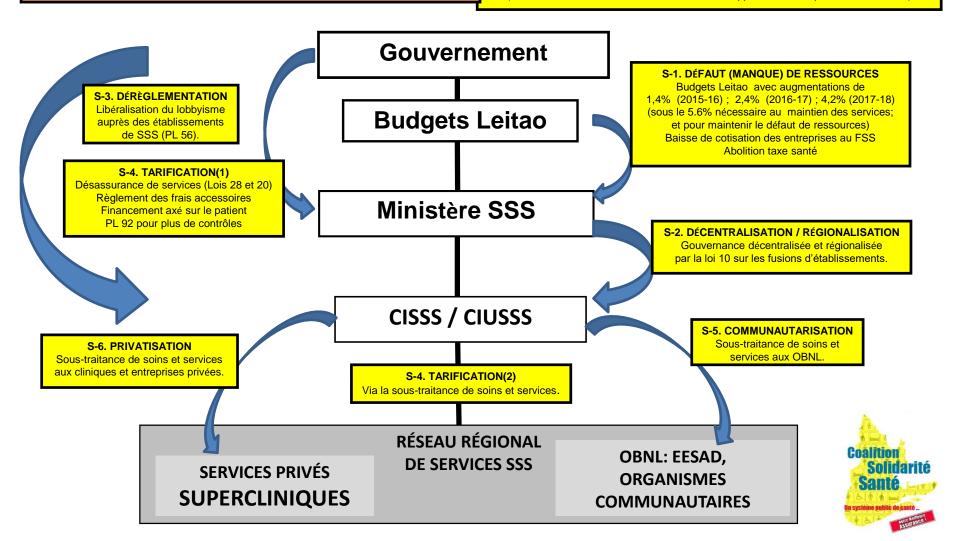
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

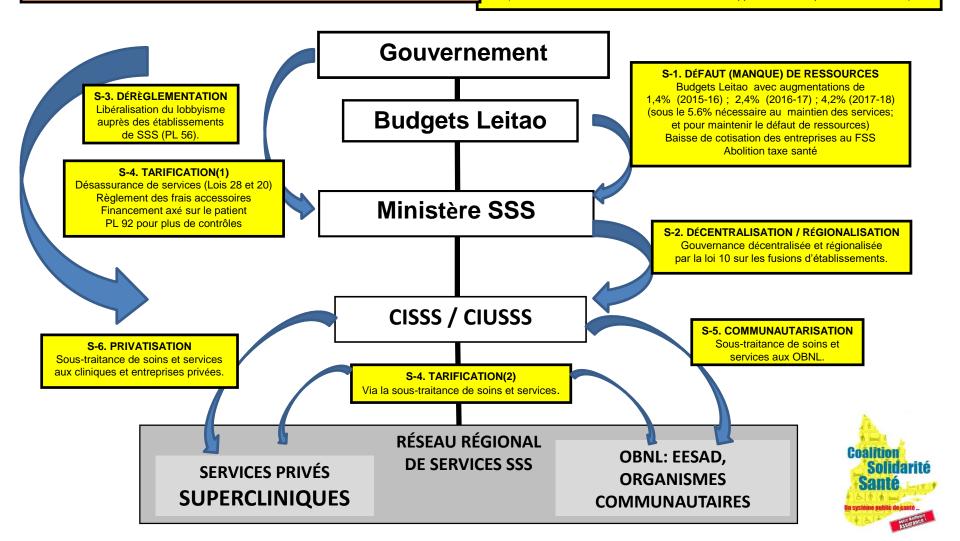
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

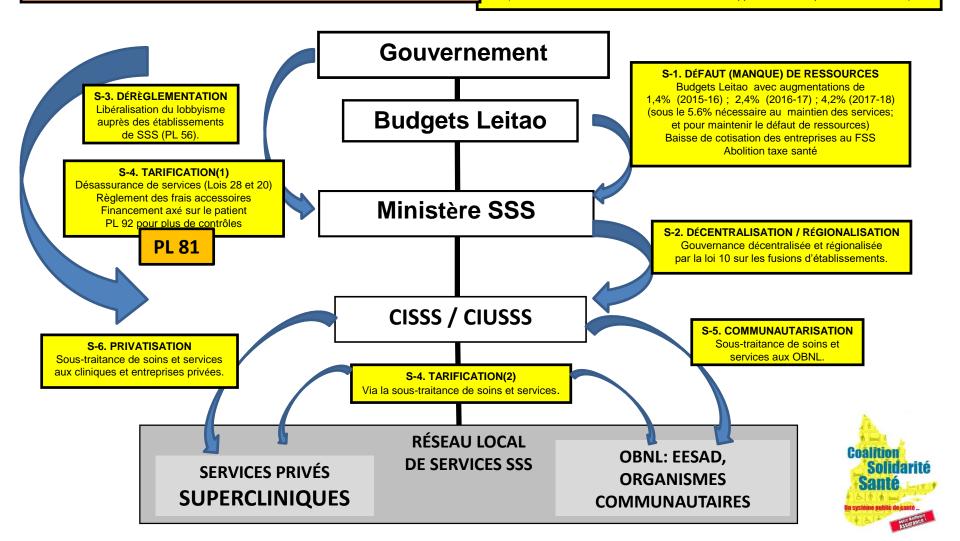
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

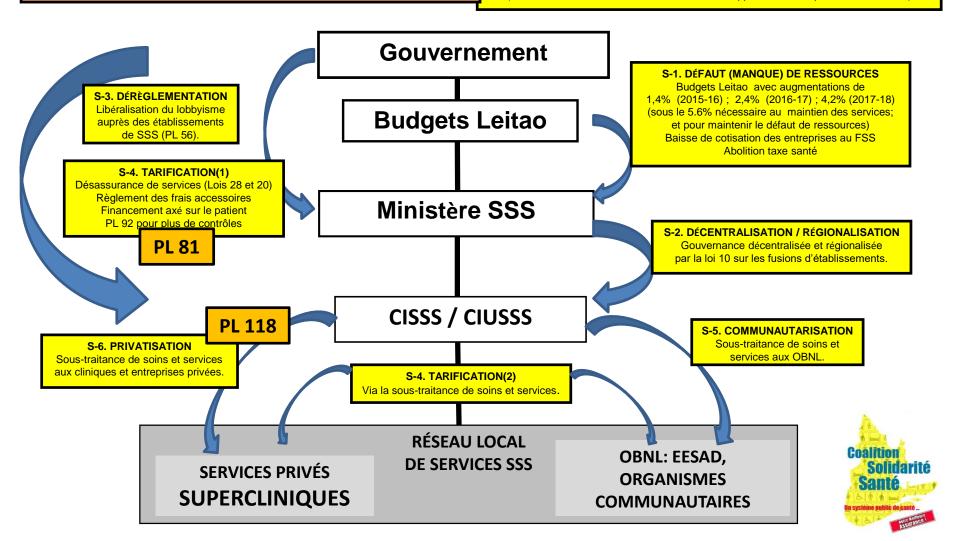
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

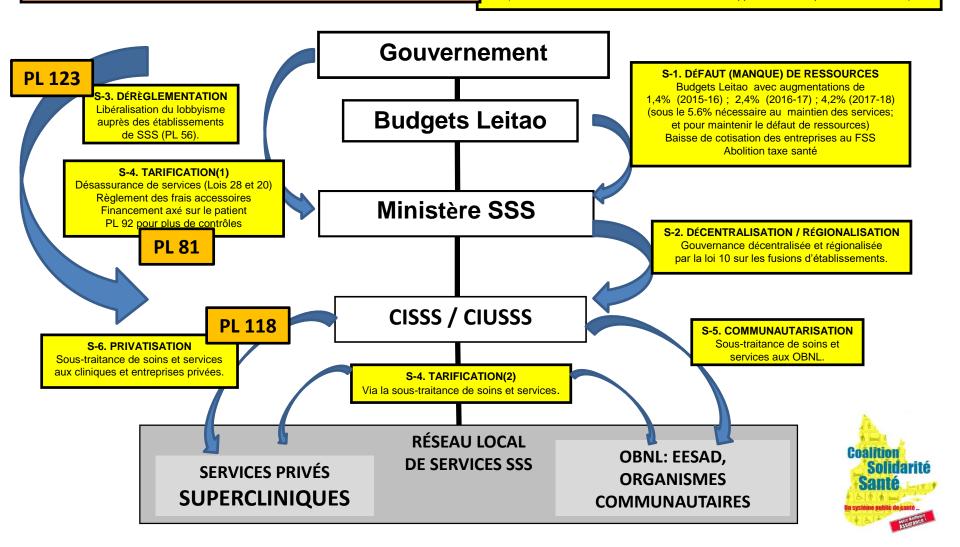
- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION



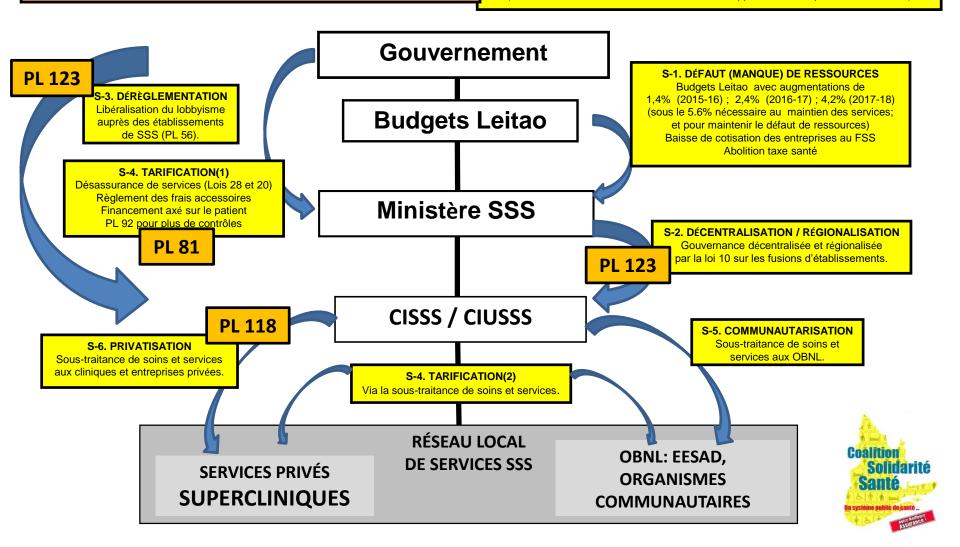
Objectif du gouvernement Couillard:

Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION

(Tiré de «L'État dans un monde en mutation», rapport de la Banque mondiale, 1997.)



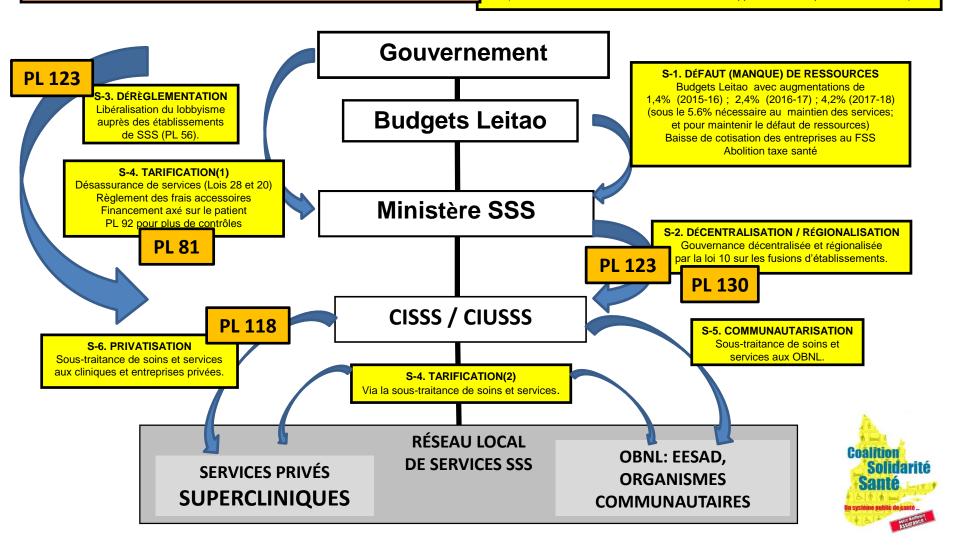
Objectif du gouvernement Couillard:

Ouvrir au marché le réseau public de services sociaux et de santé (libéralisation / privatisation)

#### **6 STRATÉGIES POUR Y ARRIVER**

- S-1. DÉFAUT (MANQUE) DE RESSOURCES
- S-2. DÉCENTRALISATION / RÉGIONALISATION
- S-3. DÉRÈGLEMENTATION
- S-4. TARIFICATION
- S-5. COMMUNAUTARISATION
- S-6. PRIVATISATION

(Tiré de «L'État dans un monde en mutation», rapport de la Banque mondiale, 1997.)



### Des pistes de solution

#### 1. Plainte pour fraude



#### Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

http://www.spvm.qc.ca/fr/Aines/Fraude

#### Qu'est-ce qu'une fraude?

La fraude consiste à mener malhonnêtement le public ou une personne à encourir une perte financière, à se départir d'un bien ou à fournir un service à la suite d'une tromperie, d'un mensonge, d'un abus de confiance ou de tout autre moyen semblable.



#### Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

http://www.spvm.qc.ca/fr/Aines/Fraude

#### Comment différencier un VOL d'une FRAUDE?

La présence ou l'absence de consentement demeure le critère permettant de distinguer le VOL de la FRAUDE.

#### Ainsi,

- il y aura **VOL** lorsqu'une personne s'empare d'un bien sans le consentement de la victime.
- il y aura **FRAUDE** lorsqu'une personne s'approprie un bien, un service ou de l'argent avec le consentement de la victime mais que ce consentement a été obtenu par tromperie ou ruse ou tout autre moyen malhonnête.





### Des pistes de solution

1. Plainte pour fraude

#### 2. Les lois existantes



## La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;
- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;



La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;
- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de coalitie établissements et à la détermination de leurs priorités;

La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;

# 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;

- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;
- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;

La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;
- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;

La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;

# 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;

- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;



La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;

## 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]

9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;

La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à:

- 1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;
- 2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;
- 3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;
- 4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;
- 5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]
- 9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités;



#### LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX Article 3

Le ministre doit plus particulièrement: [...]

- f) promouvoir la participation des individus et des groupes à la détermination des moyens de satisfaire leurs besoins dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- g) consulter les individus et les groupes sur l'établissement des politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- h) promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes et de services en fonction des besoins des individus, des familles et des autres groupes; [...]

#### LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX Article 3

#### Le ministre doit plus particulièrement: [...]

- f) promouvoir la participation des individus et des groupes à la détermination des moyens de satisfaire leurs besoins dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- g) consulter les individus et les groupes sur l'établissement des politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- h) promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes et de services en fonction des besoins des individus, des familles et des autres groupes; [...]

#### LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX Article 3

#### Le ministre doit plus particulièrement: [...]

- f) promouvoir la participation des individus et des groupes à la détermination des moyens de satisfaire leurs besoins dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- g) consulter les individus et les groupes sur l'établissement des politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- h) promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes et de services en fonction des besoins des individus, des familles et des autres groupes; [...]

### Des pistes de solution

1. Plainte pour fraude

2. Les lois existantes

3. La démocratie



## Le comité de résidents du centre Christ-Roi démissionne











#### COMMUNIQUÉ

#### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### FRONT COMMUN DES MRC DE LA MATANIE, DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS CONCERNANT LA RÉFORME DES SERVICES EN SANTÉ

Amqui, le 27 avril 2017. Réunis à Mont-Joli lundi dernier, les préfets et maires de villes de centralité (Mont-Joli, Matane et Amqui) des MRC de La Matanie, de La Matapédia et de La Mitis ont décidé d'un commun accord d'unir leurs efforts afin de s'assurer d'une desserte adéquate des services en santé sur leur territoire malgré la mise en œuvre de la réforme des soins de santé imposée par Québec et de la centralisation des services de santé dans la capitale régionale qui semble se dessiner.

Rappelons que la réforme en santé (Loi 10) mise de l'avant par l'actuel gouvernement du Québec et les coupures annoncées par celui-ci ont des impacts négatifs importants pour les populations de ces trois MRC, principalement dans La Matanie et La Matapédia. La réforme Barrette remet en question certains services à la population et les emplois qui y sont rattachés. « La réforme actuelle nuit grandement à l'attractivité de nos territoires. En diminuant les services aux citoyens et éliminant certains emplois en santé et en plaçant d'autres en situation de précarité, on est bien loin de créer les conditions requises pour créer un milieu de vie de qualité, freiner l'exode et attirer de nouvelles populations. C'est complètement à l'opposé de la Politique sur l'occupation et la vitalité des territoires que ce même gouvernement s'apprête à renouveler! », souligne Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia.

Les représentants des trois MRC surveilleront de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient prêts à réagir au moment opportun pour rappeler au gouvernement du Québec ses engagements en respective de cette réformitient prêts à réagir au moment opportun pour rappeler au gouvernement du Québec ses engagements en respective de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de concert et de très près la mise en œuvre de cette réformitient de cette reformitient de cette réformitient de cette r

#### Une marche pour l'avenir de l'hôpital de La **Pocatière**



Maxime Paradis web@leplacoteux.com Le samedi 22 avril 2017, 17h00



Imprimer







Crédit photo: Maxime Paradis

Devant l'absence de mobilisation populaire, deux citoyens de La Pocatière, Luc Pelletier et Sylvain Lemieux, ont pris l'initiative d'organiser une marche pour dénoncer les réductions de services observées ces dernières années à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Prévue le dimanche 7 mai prochain, c'est par centaines qu'ils espèrent rassembler les gens de Kamouraska-L'Islet inquiets face à l'avenir des installations hospitalières pocatoises.

Tous les deux impliqués au sein du comité Je commerce ICI à La Pocatière depuis plus d'un an, Luc Pelletier et Sylvain Lemieux sont bien positionnés pour entendre les craintes qui émanent du milieu en lien avec la diminution des services à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Absence d'anesthésis au bloc opératoire cet été, mise en place du projet Optila Coalition les nouvelles s'accumulent et le milieu tarde à se faire

entendre réellement, selon eux. « Tout le monde dit qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut passer à l'action. On s'est dit qu'on a prendre le flambeau pour organiser une mobilisation populaire », d'expliquer Luc Pelletier.





ACCUEIL | ACTUALITÉS | CULTUREL | SPORTS | COMMUNAUTÉ | CHRONIQUES

Dossiers

## Les préfets dénoncent la gestion du réseau de la santé



Le mercredi 17 mai 2017, 5h00









Baie-Comeau – Harassées d'assister, impuissantes, aux effets négatifs de la réforme Barette sur les services à la population, les MRC de la Côte-Nord lancent un cri du cœur pour que les choses changent.

En conférence de presse à Baie-Comeau le mercredi 10 mai, les membres de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, ont dénoncé la voix perdue de la région dans les dossiers de la santé et la centralisation de la prise de décision entre les mains du président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), Marc Fortin, en raison de l'absence de réels pouvoirs de son conseil d'administration.



### FORUM CITOYEN SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ DANS LA MATAPÉDIA

Le Comité de citoyens vigie santé matapédien, en collaboration avec différents partenaires du milieu matapédien, est fier d'annoncer la tenue du Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia qui aura lieu le samedi 18 mars 2017 à l'École secondaire Armand-Saint-Onge d'Amqui.

Avec les changements survenus au cours des dernières années dans le réseau de la santé, les partenaires jugent qu'il est important de prendre un moment avec la population afin de faire un constat de la situation actuelle et de discuter de l'avenir des soins de santé sur le territoire matapédien. Le Forum, qui se déroulera sur une journée, permettra notamment de dresser un portrait de la situation actuelle et les perspectives futures en lien avec la santé.

Consultez la **programmation préliminaire** pour plus de détails.



### Des pistes de solution

1. Plainte pour fraude

2. Les lois existantes

3. La démocratie

4. Le remède aux coupures dans les finances publiques

#### Médicaments prescrits (2012)

### 7,5 milliards \$



#### Médicaments prescrits (2012)

### 7,5 milliards \$



Prix au Québec: +38%





### Médicaments génériques: Québec économisera 300 millions\$ par année





## Facture annuelle des médicaments génériques au Québec

## 800 millions \$



## Facture annuelle des médicaments génériques au Québec

800 millions \$

Économies de 300 millions \$ = 38 %





→ PRIX ACHAT

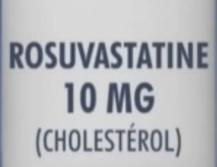
24 \$

→ PRIX VENTE

170 \$



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC



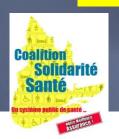
→ PRIX ACHAT

24 \$

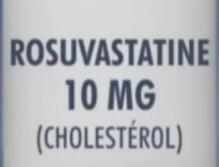
→ PRIX VENTE

170 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



105,40\$



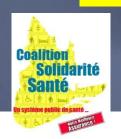
→ PRIX ACHAT

24 \$

→ PRIX VENTE

170 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

105,40\$

**Profit: 339 %** 



→ PRIX ACHAT

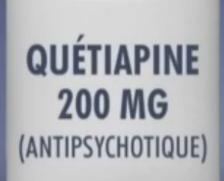
8 \$

→ PRIX VENTE

66 \$



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC



→ PRIX ACHAT

В\$

→ PRIX VENTE

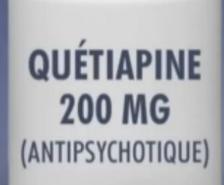
66 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

40,92\$



→ PRIX ACHAT

8\$

→ PRIX VENTE

66 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

40,92\$

**Profit: 412 %** 

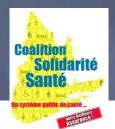


→ PRIX ACHAT

9 \$

→ PRIX VENTE

179 \$



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

AMLODIPINE 10 MG (HYPERTENSION) → PRIX ACHAT

9 \$

→ PRIX VENTE

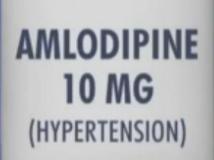
179 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

110,98\$



→ PRIX ACHAT

9 \$

→ PRIX VENTE

179 \$

**NOUVELLE ADMINISTRATION/NOUVEAU PRIX** 



SOURCE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

110,98\$

**Profit: 1133 %** 

# L'assurancemédicaments

Population assurée

**UN RÉGIME POUR TOUS** 

Coalition Solidarité
Santé
Un système public de santé

**PUBLIC 44** %

\_

PRIVÉ 56 %



**ABOUT US** 

ADVOCACY

**NEWS & EVENTS** 

SERVICES

GET INV

Home > Policies > Economic Benefits of Universal Pharmacare for Businesses

## Economic Benefits of Universal Pharmacare for Businesses

















Year: 2016

Drug coverage in Canada is provided through an incomplete patchwork of private and public programs that varies across provinces. This fragmented system reduces access to medicines, diminishes drug purchasing power, duplicates administrative costs, and isolates pharmaceutical management from the management of medical and hospital care. It is needlessly costing Canadian businesses billions of dollars every year.



Coalition Solidarité Santé Accueil Vous aimeriez en savoir plus ? Taux de participation Matériel pour la campagne



Nous joindre





## Appuyez la campagne pour une assurance médicaments 100% publique en envoyant cette lettre à votre député

Qu'attend le gouvernement pour agir ? Il y a urgence !

Bonjour,

Je veux vous manifester mes inquiétudes et ma profonde insatisfaction quant aux choix et aux actions actuelles de notre gouvernement pour gérer les finances publiques.

Depuis son élection en 2014, il répète que la « rigueur » l'oblige à couper dans les services à la population, mais il ne se préoccupe de l'une de nos plus grosses dépenses en santé : le coût des médicaments.

Au Québec, les dépenses totales en médicaments prescrits représentaient près de 7,5 milliards de dollars en 2012. De plus, nous payons nos médicaments 30 % de plus que la moyenne des autres pays développés. Même le Commissaire à la santé et au bien-êt du Québec, dans son rapport de mars 2015, jugeait nécessaire une réforme de notre régime actuel (public-privé) qu'il estimait beauc trop coûteux et de plus en plus inéquitable.

